DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. **31**xx**B**

SACOBEL
SAFETY PRODUCTS

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

31xx**B – gant fleur d'agneau, dos interlock bleu, serrage élastique au dos** (xx = taille)

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN420:2003+A1:2009 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection
EN 388:2016 – gants de protection contre les risques mécanique

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Satra
Organisme notifié n°2777

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

2777/11008-01/E01-01

Fait à Breda, le 22/03/2019
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général